

Épizooties—Loi

tant cette période de retrait et ils espèrent que cela continuera. Il est cependant dommage que leur attitude à cet égard soit peut-être parfois dictée par des motifs à court terme. Je crois également qu'on a comparé à tort cette situation et celle de la brucellose aux États-Unis, qui, à mon avis, est bien pire qu'au Canada.

Mon opinion personnelle est que la politique du service d'hygiène vétérinaire prévoyant le contrôle et l'abattage est l'unique solution. La vaccination n'éliminera jamais complètement la maladie et nous visons sans contredit à son élimination complète. Je veux ajouter que j'appuie entièrement la politique consistante et de longue portée du service d'hygiène vétérinaire en l'occurrence.

J'aimerais maintenant faire certaines observations sur un sujet qui a fait les manchettes récemment. Je veux parler de la langue bleue du mouton. Le ministre a demandé récemment de soumettre à une double biopsie tous les animaux importés des États-Unis afin de dépister cette maladie. Je sais pour avoir reçu personnellement certaines instances que cela a inquiété certaines personnes qui exportent au Canada des animaux de reproduction, et que des gens du Montana qui exportent d'excellents animaux de reproduction au Canada depuis des années craignent que cette politique mette presque fin à ce genre de programme spécialisé d'élevage. Cette politique nuira également à l'importation au Canada de bétail d'engrais des États-Unis, ce qui, cependant, ne représente qu'un très petit nombre d'animaux. Vu la nécessité de pratiquer d'autres biopsies et les ennuis que cela cause, il est très peu probable qu'un nombre important d'animaux d'engrais soient importés au Canada.

Les hauts fonctionnaires du ministère m'ont assuré que la maladie de la langue bleue n'existe ni chez les moutons ni chez les autres bestiaux au Canada, et je dois dire que, quand je lisais les rapports que publiaient les journaux sur les animaux malades de la fièvre catarrhale, dans le sud de la Saskatchewan, j'étais soulagé de voir que tous ces animaux avaient été importés des États-Unis, qu'ils avaient été dépistés et abattus obligatoirement. Je répète qu'il est rassurant de constater qu'il n'y a pas de troupeau infecté au Canada.

On me dit qu'on a décidé de procéder à un double contrôle après avoir consulté des représentants du service d'hygiène vétérinaires de Washington. Bien entendu, c'est une bonne chose. On a jugé bon de le faire afin de protéger notre propre réputation et nos débouchés commerciaux, et non seulement pour protéger l'industrie du Canada, mais pour garantir aux éleveurs de moutons de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande que nous protégerons leurs débouchés au Canada.

Le programme de contrôle des tumeurs dues aux larves de l'œstre va bon train dans l'Ouest du Canada, grâce à une excellente collaboration entre les provinces, les éleveurs et le gouvernement fédéral. On a accompli beaucoup de progrès dans l'Ouest et je regrette de ne pas être au courant de la situation dans l'Est, mais je suis certain qu'on y a aussi réalisé beaucoup de choses. Ces progrès ont pu être accomplis grâce aux nouveaux insecticides systémiques. Je tenais à le mentionner simplement pour qu'on continue à appuyer ce programme, qui dépend surtout des provinces, parce que j'espère que les écologistes ne songeront pas à interdire l'utilisation de cet excellent insecticide.

Je voudrais passer à un autre sujet qui a beaucoup inquiété la Chambre et le Canada tout entier, au début du printemps dernier. Je fais allusion au scandale de la charogne qui a eu lieu au Québec et qui a même atteint l'Ontario. J'espère que nous n'en sommes pas arrivés à un point mort,

soit dit sans jeu de mots. Je répéterai donc ce que j'ai dit lorsque le scandale a éclaté et qu'il a fait les manchettes jour après jour.

Dans les provinces où l'inspection des viandes relève des services provinciaux et du gouvernement fédéral, relevant de la direction de l'hygiène vétérinaire—comme c'est le cas chez la plupart d'entre elles—j'estime qu'il revient au niveau le plus élevé du gouvernement, c'est-à-dire au gouvernement fédéral, de s'assurer que toute viande destinée à la consommation humaine soit dûment inspectée par les services de l'un ou de l'autre gouvernement. A mon avis, il revient au gouvernement fédéral d'assurer la coordination et non de faire tout le travail. Certainement, en dernier ressort, la coordination du programme devrait revenir au ministère de l'Agriculture du Canada. Mais, j'espère que les règlements ne sont pas sévères au point de limiter ou d'interdire les activités des abattoirs des petites villes ou des villages. En effet, leurs critiques les plus sévères sont leurs propres voisins qu'ils ont pour clients; ce ne sont pas eux qui oseraient jamais vendre de la viande avariée.

Je voudrais avant de terminer louer le gouvernement fédéral pour l'appui qu'il apporte à nos trois collègues vétérinaires et pour les subventions spéciales qu'il leur a accordées récemment. Je veux signaler en particulier les excellents travaux du Collège vétérinaire de l'Ouest, le Collège de Saskatoon, notamment en ce qui concerne ses recherches sur la diarrhée et les maladies respiratoires du veau. J'estime qu'il mérite nos éloges. Je sais qu'il a obtenu des subventions supplémentaires du gouvernement fédéral et des éleveurs qui ont fait une donation généreuse destinée aux recherches du collège. Dans ces services de recherches et autres organismes fédéraux, j'ai entendu dire qu'il régnait un certain malaise relativement aux autorités chargées de décider du nombre d'animaux sacrifiés à la recherche vétérinaire et qui sont de plus en plus nombreux. Il est vrai que ces recherches sont faites dans l'intérêt du public, mais je ne suis pas sûr que ce bill se préoccupe de cette question et, si tel n'était pas le cas, il serait sans doute bon d'y inclure certaines dispositions à ce sujet, car il s'agit d'un des points les plus importants des travaux de recherche.

● (1520)

On note avec grand intérêt l'annonce de l'accord conclu avec la France concernant un deuxième projet à sécurité maximum à Miquelon. Il laisse supposer trois choses. Premièrement, que l'intérêt pour les importations continue et continuera probablement dans l'esprit du gouvernement en dépit du fait que l'industrie nationale de bétail soit actuellement en perte de vitesse. Deuxièmement, il laisse supposer que le Canada a dû conclure un bon marché avec le gouvernement de la France pour obtenir ce service. Ce n'est pas surprenant vu la valeur commerciale qui passera par ce poste de sécurité. Troisièmement, il doit y avoir des indications permettant de croire qu'à long terme nos relations avec l'industrie américaine de l'élevage, à l'égard de l'exportation, se poursuivront et s'amélioreront, car il me semble que beaucoup de leurs importations passeront par notre station pour ensuite être expédiés aux États-Unis.

En terminant, madame l'Orateur, je tiens à dire que j'appuie pleinement le principe du bill. Je félicite le ministre et la direction de l'hygiène vétérinaire de la courtoisie dont ils ont fait preuve en consultant préalablement les représentants de l'industrie canadienne de l'élevage, des sociétés pour la protection des animaux et des chemins de fer pour en obtenir les données nécessaires à l'élaboration de ce bill. J'espère sincèrement qu'il en sera de même pour